



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES  
SERVICES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

---

---

Privas le 27 Octobre 2020

## **DECONFINONS LE DIALOGUE SOCIAL**

Comme si l'histoire du covid 19 était finie ou effacée d'un simple coup de vent ( suite...! ).

**Luttons ensemble contre cette épidémie tout en garantissant des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dignes de notre DEPARTEMENT et de l'engagement DES AGENTS !**

Chères, chers collègues,

-Pour quelles raisons les mesures de préventions proposées par le service des ressources humaines le 21/10 n'ont pas évoluées malgré l'état d'urgence prononcé ?

- Aucune vision sur le **ménage** effectué par le personnel de la collectivité et les entreprises de ménage, quels outils à mettre en place pour garantir la bonne désinfection des locaux des services départementaux et la juste répartition entre agents.

- Ne faut-il pas limiter le nombre de participants aux **réunions** et indiquer l'ordre du jour des réunions à venir afin d'apprécier l'indispensabilité de sa tenue en présentiel ?

-Ne doit-on pas développer le **télétravail** des agents dont les missions sont télétravaillables pour limiter le flux de personnel ?

-Pour tous les autres personnels en présentiel obligatoire, les **mesures de distanciation dans les véhicules et le port du masque** doivent devenir une règle pour garantir la protection de chacun.

- Il serait souhaitable d'**informer** les agents de la conduite à tenir en cas de contact avéré avec une personne testée positive afin de limiter tout risque : dans l'attente du résultat du test : télétravail, Asa covid.

-Les **Assistants et assistants familiaux**, dont il faut souligner les conditions de travail difficiles, bénéficient-ils de toutes les informations et protections liées à l'exercice de leur métier, de toute évidence par l'accueil d'enfants qui peuvent engendrer un éventuel risque de contamination ?

- Pour les **agents des collèges**, qui ont une double hiérarchie, une vigilance tout particulière du Département doit s'opérer au regard de leurs missions (priorisation des travaux leur permettant d'être à l'écart y compris par leur présence en cantine scolaire).

-Concernant les **agents dits vulnérables** (définis par un décret du 5 mai 2020 et qui a ensuite été restreint par le décret du 29 août 2020 puis enfin suspendu par le conseil d'état le 15 octobre 2020) qui se sont vus face à la covid dans l'obligation de reprendre en présentiel à partir du 10 octobre sans possibilité pour ceux qui le pouvaient de rester en télétravail total alors que la situation sanitaire était déjà inquiétante. Ils ont simplement pu bénéficier des anciennes dispositions grâce à la suspension du conseil d'état du 15 octobre 2020 qui pourrait bien être à nouveau remise en question. Or, ces agents fragiles devraient pouvoir bénéficier d'une attention particulière de leur employeur même sans décision nationale de la part du gouvernement ?

Le télétravail reste tabou, en effet, il bouleverse nos pratiques et il est nécessaire de faire preuve de remise en question et d'ouverture en discutant des points de blocage qui ne sont pas exprimés clairement car cette pratique a toute sa place tant dans la gestion de cette crise ainsi, que dans et l'avenir avec le développement de la dématérialisation.

Lors de notre rencontre avec le Président du Département la semaine dernière (que nous relaterons dans un prochain tract), nous avons abordé ce principal et récurrent dossier que représente **la covid 19**. Nous avons mis en évidence ce qui à ce jour n'est donc toujours pas résolu ou sujet à interprétation selon les directions et parfois dans les services. Concernant les moyens de prévention, des filtres anti-reflets ont été demandé depuis fin juin sans réponse à ce jour, le recours au télétravail **recommandé par les autorités sanitaires et gouvernementales**, non déployé car laissé à l'appréciation des cheffes et chefs de service comme nous l'a précisé le **PCD**. Aujourd'hui nous apprenons que dans certains pays le télétravail n'est plus recommandé, mais il devient la règle absolue !!! La décision d'un couvre-feu et le port obligatoire du masque dans certaines villes confirme bien une épidémie que personne ne sait quand elle sera stoppée. Le constat, c'est, que depuis la reprise en septembre, le télétravail a été oublié, forcément cela a un impact sanitaire sur les salariés. Cette situation de crise a fait avorter la campagne de vaccination contre la grippe.

Cette semaine une visio-conférence est programmée entre les trois organisations syndicales et l'administration sur la gestion covid19.

La santé est une richesse qui nous appartient, elle ne peut pas être remise dans les mains d'apprentis / médecins...savoir ce qui est bon pour nous ne peut reposer sur une poignée de décideurs.

Déconfinons le dialogue social : quel que soit votre métier ou grade, n'hésitez pas à vous faire entendre par notre voix pour que votre expression soit portée auprès de la collectivité.

**SAVOIR ET COMPRENDRE, NOTRE ENGAGEMENT POUR VOUS.**

L'équipe FORCE OUVRIERE